



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

faune et flore

Question écrite n° 113893

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la réglementation applicable en matière de protection des habitats et des milieux particuliers aux espèces protégées de poissons. En effet, l'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national renvoie sous son article premier la protection de ces habitats à une identification préalable par arrêté préfectoral conformément à l'article R. 411-4 du code de l'environnement. Plus de vingt ans après l'entrée en vigueur de cette réglementation, il demande de lui préciser le nombre de départements qui ont procédé à cette délimitation permettant d'assurer une protection effective des milieux naturels intéressés. Il lui demande également de lui préciser le nombre de dérogations à l'interdiction d'altérer ces espèces de poissons protégés et leurs habitats, instruites et délivrées ces cinq dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113893

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7515

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)